

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 20 AVRIL 2025**

2I NETWORK

Société par actions simplifiée
au capital de 10000,00 euros

28 RUE DES COTEAUX
53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

SIRET: 948 641 824 R.C.S LAVAL

Le 20 AVRIL 2025 à 14 heures,

Je soussigné **Madame hzami ahlem**, né le 25/07/1990 à soliman en tunisie demeurant au 28 rue des coteaux 53200 château-gontier-sur-mayenne. Agissant en qualité de Président, les décisions ci-après concernant :

- Transfert du siège
- Refonte Totale des statuts

La discussion générale est ensuite ouverte. **Madame hzami ahlem** Président de la séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement **Votées** et mises aux voix.

La résolution est régulièrement adoptée et votée.

Résolution 1: Transfert du siège

L'assemblée générale décide, après avoir entendu lecture du rapport du président Madame **hzami ahlem**, de transférer le siège social de : 28 RUE DES COTEAUX 53000 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

à **LA NOUVELLE ADRESSE** : 47 RUE CROSSARDIERE 53000 LAVAL à compter du 20/04/2025.

L'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

« ARTICLE NUMERO 4: SIEGE SOCIAL

**Le siège social est fixé à : 47 RUE CROSSARDIERE
53000 LAVAL**

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

La résolution est régulièrement adoptée et votée

Résolution 2 : Refonte totale des statuts

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du président de la séance **Madame hzami ahlem** sur la proposition de refonte intégrale des statuts décide de les adopter.

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adopter les statuts dans leur intégralité. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La résolution est régulièrement adoptée et votée.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à Toulouse le 20 avril 2025 à 14 Heures 30. De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse, le 20 avril 2025

SIGNATURE DU PRÉSIDENT

MADAME HZAMI AHLEM



SIGNATURE DE L'ASSOCIE

MONSIEUR AJMI BASEM

